

<b>Objet :</b>	Demande de Soumissions (RFA) Numéro : RFA-WATIH-1295
<b>Titre de l'opportunité :</b>	Partenariats Privés pour la Santé Maternelle, Néonatale, Infantile et Adolescente au Sénégal
<b>Date d'émission :</b>	12 Juillet 2021
<b>Date limite pour les questions :</b>	30 Juillet 2021 à 17 h 00, Heure de l'Afrique de l'Ouest (GMT +1)
<b>Conférence de pré-soumission :</b>	5 Août 2021
<b>Date de clôture :</b>	9 Septembre 2021 à 17 h 00, Heure de l'Afrique de l'Ouest (GMT +1)

Le West Africa Trade & Investment Hub (ci-après dénommé le Trade Hub), par la présente demande de soumissions, recherche des propositions des candidats éligibles afin de financer un programme intitulé *Partenariats Privés pour la Santé Maternelle, Néonatale, Infantile et Adolescente au Sénégal*. Voir la section C de la pièce jointe 1 pour les conditions d'admissibilité. Pour être admissible à la subvention, le soumissionnaire doit satisfaire à ces exigences et fournir toutes les informations requises dans le présent RFA. Une subvention sera accordée au(x) candidat(s) éligible(s) et responsable(s) dont la (les) candidature(s) répondra le mieux aux objectifs du programme et aux critères de sélection énoncés respectivement dans les sections A et E de la pièce jointe 1.

Les organisations admissibles qui souhaitent présenter une soumission dans le cadre de ce RFA sont invitées à lire attentivement ce document afin de comprendre le type de programme recherché, les exigences de soumission des candidatures et le processus d'évaluation. Le soumissionnaire est tenu de s'assurer qu'il a bien téléchargé le RFA dans son intégralité sur le site internet. Le Trade Hub ne sera pas tenu responsable des erreurs de données résultant du processus de transmission ou de conversion.

Le dossier de candidature doit être soumis directement au Trade Hub par voie électronique via le portail de gestion des subventions en ligne, SMART. Pour préparer et soumettre une proposition, les candidats doivent au préalable s'inscrire dans le système en soumettant une demande d'enregistrement via le lien suivant : <https://smart.fluxx.io/apply/watih>. Une fois inscrits, les candidats recevront un courriel avec les instructions d'accès. Les candidatures doivent être reçues au plus tard à la date limite indiquée ci-dessus.

Toute question concernant ce RFA doit être soumise par écrit à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com). Toutes les questions doivent être adressées au plus tard à la date limite pour les questions indiquées ci-dessus. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront fournies à tous les candidats potentiels par la publication d'un amendement à la présente demande de soumission.

La publication de ce RFA ne constitue pas un engagement d'attribution de la part du Trade Hub et n'engage nullement le Trade Hub à payer les coûts encourus par un candidat potentiel lors de la préparation soumission de questions ou d'une proposition. Les candidats prendront en charge tous les frais afférents à l'élaboration et à la présentation de leur soumission.

Les candidats sont informés que le Trade Hub ne nomme en aucun cas des agents pour agir en son nom. Tout engagement des candidats avec une personne prétendant être un agent du Trade Hub est entièrement à ses propres frais et risques.

Merci de votre intérêt pour cette opportunité.

Meilleures salutations,



Michael Clements  
Directeur  
West Africa Trade & Investment Hub

**Pièces Jointes**

- Pièce Jointe 1** : Demande de Soumissions
- Pièce Jointe 2** : Modèle de Soumission Technique
- Pièce Jointe 3** : Indicateurs de Performance du Trade Hub
- Pièce Jointe 4** : Guide sur l'Intégration du Genre et des Jeunes pour les Candidats
- Pièce Jointe 5** : Politique de Levier et de Contribution en Nature du Trade Hub
- Pièce Jointe 6** : Dispositions
- Pièce Jointe 7** : Certifications
- Pièce Jointe 8** : Guide de Revue Environnementale du Trade Hub
- Pièce Jointe 9** : Contrôle des Risques de Conflit
- Pièce Jointe 10** : Modèle de Soumission Budgétaire

## **Pièce Jointe 1 : Demande de soumissions (RFA)**

### **A. DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Malgré des progrès remarquables dans plusieurs indicateurs de l'état de santé au Sénégal, ces avancées restent à la fois fragiles et inégales dans le pays, avec des variations substantielles des résultats de santé tant géographiquement que par âge et par sexe. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) s'emploie à améliorer l'état de santé des femmes, des enfants et des autres populations vulnérables du Sénégal. L'USAID / Sénégal soutient le secteur de la santé pour aider le Sénégal à progresser sur la voie de l'autonomie. L'autosuffisance en matière de santé est fonction de la capacité et de l'engagement du Sénégal à fournir et à financer les soins de santé en partenariat avec les secteurs public et privé, la société civile, la communauté et les organisations professionnelles.

À cet effet, l'USAID aide le Sénégal à améliorer son système de santé afin de réduire la mortalité infantile et maternelle, protéger les communautés contre les maladies infectieuses et contribuer à une génération sans sida. Une grande partie de cette aide se fait au moyen d'initiatives de santé dans le secteur public. Toutefois, l'USAID reconnaît le rôle important que joue le secteur commercial (privé) dans l'amélioration des soins de santé dans le pays.

Le système de santé du Sénégal comprend à la fois des prestataires du secteur public et du secteur privé (entités à but lucratif et non lucratif). Le secteur public gère des hôpitaux, des centres de santé et des postes de santé publique. Les hôpitaux régionaux fournissent des soins spécialisés, tandis que les centres de santé de district fournissent des références de premier niveau et des services d'hospitalisation limités. Les postes de santé fournissent des services préventifs et curatifs primaires, des soins prénatals, de la planification familiale et des activités de promotion et d'éducation sanitaire. Les cases de santé, gérées par les communautés locales, sont à la base de la pyramide des soins de santé du Sénégal.

Le secteur privé de la santé au Sénégal est dynamique et comprend des entités à but lucratif ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG) à but non lucratif, des organisations professionnelles, des réseaux et des organisations de la société civile. Les prestataires de services de santé privés à but non lucratif jouent un rôle plus modeste, mais important, dans la fourniture de services de santé au Sénégal en particulier dans les zones rurales et périurbaines où les cliniques des ONG comblent un déficit critique de couverture sanitaire. La plupart des établissements de santé à but lucratif du secteur privé sont concentrés dans la capitale, Dakar, et dans d'autres centres urbains.

### **Opportunités de Co-Investissement dans le Domaine de la Santé :**

L'USAID cherche à co-investir avec une entreprise du secteur privé pour relever certains des défis du Sénégal en matière d'amélioration de la santé de la reproduction, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA). Elle recherche une entreprise avec la créativité nécessaire pour apporter des solutions innovantes aux problèmes de prestation de services de la SRMNIA et la capacité de mettre en œuvre ces solutions. Ce faisant, une mesure clé du succès des innovations serait des exemples tangibles de disponibilité et d'utilisation accrues des produits ou services de la SRMNIA.

Les entreprises sont invitées à proposer des projets de croissance commerciale pour un co-investissement dans l'une des trois options. Les deux premières options sont des idées existantes d'initiatives liées aux soins SRMNIA. La troisième option n'est pas définie afin de permettre aux entreprises ayant des idées innovantes pour améliorer et augmenter les biens ou services SRMNIA de proposer un projet de croissance qu'une entreprise peut considérer comme tout aussi important et prometteur. Le Trade Hub et l'USAID sélectionneront un à trois concepts pour la soumission d'une proposition d'investissement complète, en fonction de ses mérites et de sa contribution potentielle à l'amélioration de la SRMNIA au Sénégal et à sa contribution au système de santé. L'activité sélectionnée doit compléter d'autres efforts systémiques soutenus par l'USAID / Sénégal qui contribuent à améliorer les résultats de la SRMNIA dans le pays.

## **Concept Option 1 : Médicaments Génériques de Qualité pour la Santé Maternelle, Néonatale, Infantile et adolescente**

### **Contexte :**

Au Sénégal, la majorité des pharmacies sont privées, fonctionnent dans le but de faire un profit, et sont situées à Dakar ou dans les grandes villes. Par conséquent, une bonne partie de l'intérieur du pays est moins bien couverte en termes d'offre de produits pharmaceutiques.

Dans le secteur de la santé, un défi persistant a été la disponibilité ininterrompue de médicaments de qualité et d'autres produits de santé à tous les niveaux du système de santé. Le secteur privé représente environ 80% du marché pharmaceutique au Sénégal. Selon une étude récente, le marché des produits pharmaceutiques dans le pays devrait croître de plus de 10% par an au cours des quatre ou cinq prochaines années. Bien que certains médicaments soient produits localement, beaucoup sont importés. Un approvisionnement ininterrompu et fiable en médicaments essentiels et de produits de santé de qualité, en particulier en médicaments génériques moins chers, est un élément important de la prestation de soins de santé complets. Des initiatives ont commencé à promouvoir la production locale à travers la revitalisation des industries existantes, l'objectif étant de couvrir localement 50% des besoins du secteur de la santé en produits pharmaceutiques d'ici 2035.

À l'heure actuelle, les pharmaciens privés peuvent être incités à vendre des médicaments de marque plutôt que des médicaments génériques, car leur marge commerciale standard (souvent autour de 25%) leur rapportera plus sur le produit de marque le plus cher et moins sur un produit générique moins coûteux. Faire des médicaments génériques de qualité produits localement une option plus viable pour le consommateur au Sénégal peut nécessiter de nouvelles façons de remédier à cette dissuasion et d'encourager les pharmaciens à promouvoir plus activement l'utilisation des génériques. De nouvelles options pourraient être envisagées dans les politiques de prix, dans le cadre desquelles la marge sur les produits de marque et la marge sur les produits génériques seraient rendues équivalentes en termes absolus plutôt qu'en pourcentage. La créativité dans la tarification des produits est une force du secteur privé.

D'autres questions liées aux médicaments sur le marché sont l'assurance de la qualité et l'authenticité des médicaments. L'introduction de nouveaux systèmes d'emballage pour les médicaments génériques pourrait aider les consommateurs à faire la distinction entre les produits de haute qualité, vérifiés et ceux dont la qualité ou l'authenticité est inconnue. Certains médicaments ont une durée de conservation limitée ou des besoins en chaîne du froid. Les innovations dans les systèmes de distribution commerciale, l'entreposage en gros et l'intégrité de la chaîne du froid pourraient réduire le gaspillage de produits pharmaceutiques et augmenter l'approvisionnement continu en produits de la SRMNIA à travers le pays.

### **Développement des Hypothèses de l'Option 1 :**

Si l'USAID / Sénégal investit dans des entreprises du secteur privé pouvant fabriquer des médicaments génériques de qualité, essentiels pour la réduction de la mortalité maternelle et infantile, plus largement disponibles, alors les options de traitement efficaces deviendront plus accessibles et abordables tandis que les ruptures de stock de médicaments essentiels dans les établissements de santé privés et publics diminueront. La contribution du secteur privé dans ce domaine serait renforcée par la coordination avec le Ministère de la Santé du Sénégal et la production ou la distribution de médicaments spécifiés dans les protocoles de traitement prescrits par le Ministère pour les principales causes de mortalité maternelle, infantile et juvénile.

### **Objectifs de l'Activité de l'Option 1 :**

Une activité pour l'option 1 permettrait de co-investir avec l'USAID dans des efforts au Sénégal qui contribueront à l'augmentation de la valeur et de la couverture géographique des ventes et de la distribution de médicaments génériques liés à la santé maternelle et à la survie de l'enfant. Ces initiatives peuvent inclure l'application de technologies et de

pratiques de gestion améliorées pour la production et la distribution de médicaments génériques essentiels à la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle et infantile.

Au moins un programme du secteur privé a été récemment lancé pour commercialiser des médicaments génériques supplémentaires au Sénégal. Cependant, il semble que ce programme se concentrera, au moins dans un premier temps, sur des médicaments pour des domaines thérapeutiques tels que l'hypertension, le diabète et le cancer. Le besoin de médicaments génériques facilement accessibles et abordables spécifiques au traitement des problèmes de santé prioritaires SRMNIA (selon la liste établie par le ministère de la Santé) peut encore subsister.

La liste des médicaments essentiels aux soins prioritaires SRMNIA au Sénégal est définie par le Ministère de la Santé. Des exemples de médicaments, souvent considérés comme une priorité dans la prestation de services SRMNIA, comprennent :

- Pour la santé maternelle, ceux utilisés dans la prise en charge de l'hémorragie post-partum, de la prééclampsie sévère et de l'éclampsie, de la septicémie maternelle, des infections sexuellement transmissibles (par exemple chlamydia, infections gonococciques et syphilis), prématurité et paludisme ;
- Pour les enfants, les médicaments pour le traitement de la pneumonie, la diarrhée, le paludisme, la septicémie néonatale, la carence en vitamine A et la tuberculose ; et,
- Pour les soins palliatifs pédiatriques, les médicaments pour la carence en vitamine A, ainsi que les médicaments pour les soins néonataux.

L'USAID / Sénégal prévoit que cette activité de l'option 1 soutienne les innovations visant à rendre les médicaments génériques essentiels liés à la santé maternelle et infantile plus largement disponibles au Sénégal. L'activité vise une approche de mise en œuvre fondée sur des données probantes avec les meilleures chances de succès pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants.

*Objectif 1.1: Augmenter le volume et la gamme de médicaments génériques essentiels pour la santé maternelle-enfant-adolescente produits localement disponibles sur le marché sénégalais.*

- Une augmentation du nombre de médicaments génériques essentiels SRMNIA activement distribués sur le marché sénégalais.
- Une augmentation de la gamme des différents médicaments génériques essentiels SRMNIA disponibles et distribués au Sénégal.
- Augmentation des ventes de médicaments génériques essentiels SRMNIA sur le marché sénégalais.

*Objectif 1.2: Élargir la distribution géographique infranationale des médicaments génériques essentiels produits localement pour la santé maternelle et infantile des adolescents au Sénégal.*

- Une augmentation du nombre total de pharmacies privées offrant des médicaments génériques essentiels au SRMNIA.
- Augmentation du nombre de districts non urbains touchés par les réseaux de distribution fournissant des médicaments génériques essentiels à la SRMNIA directement aux pharmacies.

*Objectif 1.3: Appliquer les innovations pour maintenir le respect des normes d'assurance qualité et améliorer le marketing créatif pour les médicaments génériques essentiels de la SRMNIA produits localement, distribués et compétitifs sur le marché pharmaceutique sénégalais.*

- Les médicaments génériques essentiels distribués au SRMNIA sont facilement identifiables comme des médicaments authentiques, efficaces et de qualité.
- Les marges de rendement absolues pour les pharmaciens de détail sur les médicaments génériques essentiels au SRMNIA sont concurrentielles relativement aux versions originales

**Concept Option 2 : Application des Nouvelles Technologies de l'Information et des Télécommunications à la Prestation de services de la SRMNIA**

**Contexte :**

L'un des enjeux du système de santé au Sénégal est la nécessité de remédier aux disparités entre les districts du pays. Dans les 79 districts sanitaires du Sénégal, les conditions d'accès et d'utilisation des services de SRMNIA et leur utilisation varient. Des différences dans les spécificités de l'infrastructure d'information locale (comme l'accès à l'internet) peuvent également survenir.

De plus en plus, les systèmes de santé dans le monde offrent désormais des types de plateformes mobiles de santé, utilisant les technologies de la communication et de l'information, pour fournir des services de santé essentiels à la population au-delà des murs d'un établissement de santé. Souvent, dans ces exemples, les agents de santé et les patients utilisent leur propre téléphone portable pour les soins de santé et en supportent eux-mêmes les frais. La communication mobile peut être utilisée de diverses manières pour améliorer les services de SRMNIA, par exemple en rappelant aux patients de se rendre eux-mêmes à leurs visites à la clinique, envoyer les résultats des tests aux patients ; ou, fournir une consultation virtuelle avec un fournisseur de soins de santé spécialisés.

Les innovations dans les communications, ou la télémédecine, peuvent aider à répartir les ressources limitées en santé et en clinique dans une zone géographique plus large et peuvent accroître l'accès des résidents ruraux à des soins de santé spécialisés. L'utilisation de telles innovations de télémédecine pourrait améliorer non seulement l'accès aux soins SRMNIA au niveau primaire, mais aussi la qualité des soins SRMNIA fournis dans les établissements de soins secondaires ou les hôpitaux ruraux. De même, les innovations en matière de communication et de télémédecine peuvent également améliorer le travail des prestataires de SRMNIA en offrant de nouvelles alternatives pour la tenue des dossiers des patients, le stockage et la transmission des informations médicales, la formation et la supervision des agents de santé.

**Développement des Hypothèses de l'Option 2 :**

Si l'USAID / Sénégal investit dans des entreprises du secteur privé qui améliorent les communications et fournissent un soutien électronique en matière d'information sanitaire pour le secteur de la santé dans le pays, alors les options de service SRMNIA efficaces deviendront plus accessibles à tous les niveaux de soins et districts sanitaires. Les efforts du secteur privé pour connecter le consommateur des services SRMNIA à la gamme de soins disponibles dans les systèmes de santé des secteurs public et privé amélioreraient la qualité des soins SRMNIA.

**Objectifs de l'Activité de l'Option 2 :**

Une activité pour l'option 2 co-investirait avec l'USAID dans des efforts au Sénégal a l'effet de contribuer à l'augmentation de la valeur et à la couverture géographique plus large de la communication mobile et d'autres technologies de l'information afin de mieux connecter les consommateurs de soins de santé aux services importants de SRMNIA.

L'USAID / Sénégal prévoit que cette activité de l'option 2 soutienne les innovations dans l'application des technologies de la communication et de l'information pour améliorer l'accès et l'utilisation des soins de santé maternels et infantiles essentiels au Sénégal. Les entreprises dotées de capacités existantes significatives dans les technologies de la communication et de l'information sont bien placées pour apporter de nouvelles innovations en aidant à élargir la portée des services de santé dans le pays. L'activité de l'option 2 nécessite une approche de mise en œuvre fondée sur des données probantes avec les meilleures chances de succès pour atteindre les objectifs suivants.

*Objectif 2.1: Accroître la portée géographique de la prestation de services de SRMNIA grâce aux télécommunications et à l'accès électronique à distance reliant les utilisateurs de soins de santé aux fournisseurs de services de la SRMNIA.*

- Une augmentation du nombre de districts offrant des services de contact et de suivi SRMNIA avec les patients (en particulier pour les patients vulnérables) par le biais des télécommunications ou des technologies de l'information à distance.
- Augmentation du nombre de quartiers non urbains touchés par les plateformes de télécommunications et de technologies de l'information SRMNIA.

*Objectif 2.2: Grâce à l'utilisation des télécommunications et des technologies de l'information, améliorer la surveillance des patients, la rapidité des soins et les communications entre le fournisseur et le patient pour les services SRMNIA au sein du système de santé.*

- Le pourcentage d'établissements de soins primaires offrant des services de suivi à distance grâce aux technologies de communication a augmenté.
- Une réduction du temps moyen requis pour fournir les résultats des tests SRMNIA et le suivi des prestataires de services aux consommateurs de soins de santé utilisant un établissement de soins primaires au Sénégal.

*Objectif 2.3: Élargir les alternatives d'accès aux télécommunications et à l'information à distance pour la formation, la supervision et la gestion des agents de santé pour la prestation de services SRMNIA.*

- Une augmentation du nombre d'installations SRMNIA primaires utilisant les télécommunications ou la technologie de l'information à distance pour la formation, la supervision et le soutien des fournisseurs de services SRMNIA.

### **Concept Option 3 : Nouvelles Idées pour Améliorer et Augmenter les Services ou les Résultats de la SRMNIA**

#### **Contexte :**

La créativité et l'ingéniosité du secteur privé au Sénégal peuvent avoir d'autres excellentes idées sur les moyens de contribuer à de meilleurs services ou résultats SRMNIA et aider à atteindre les objectifs SRMNIA que le ministère de la Santé a identifiés pour le secteur de la santé. L'USAID / Sénégal souhaite en entendre parler et est disposée à envisager de co-investir dans une telle entreprise.

#### **Développement des Hypothèses de l'Option 3 :**

Si l'USAID / Sénégal investit dans l'approche créative et innovante d'une entreprise du secteur privé pour améliorer les services SRMNIA, alors la mise en œuvre réussie de cette innovation par l'entreprise se traduira par de nouvelles opportunités pour de meilleurs résultats SRMNIA dans le pays.

#### **Objectifs de l'Activité de l'Option 3 :**

Les objectifs spécifiques d'une activité de l'option 3 dépendraient de la nature des innovations ou de l'approche créative proposée par une entreprise du secteur privé. En général, l'objectif global de tout effort pour l'Option 3 doit être une forme d'amélioration significative des résultats de la SRMNIA et au bénéfice de la SRMNIA des consommateurs de soins de santé au Sénégal.

On s'attend à ce que le demandeur propose un ensemble pertinent d'objectifs, de mesures et de cibles pour des services accrus et améliorés de la SRMNIA.

Tout concept proposé pour l'activité de l'option 3 devrait utiliser une approche de mise en œuvre fondée sur des données probantes avec une chance réaliste de réussir à atteindre les objectifs identifiés. Une mesure quantifiable des accomplissements est requise.



## **B. INFORMATIONS SUR L'ATTRIBUTION**

### **1. Autorisation de Législation**

Toute attribution effectuée dans le cadre de la présente demande de soumission est autorisée conformément au contrat entre Creative Associates International, Inc. (Creative) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).

### **2. Exigence de Suivi**

Les bénéficiaires potentiels devront préciser comment ils feront le suivi et la mesure de l'impact de leur activité proposée, notamment les ressources nécessaires recueillies et reportées pour garantir qu'un niveau élevé de données est enregistré et communiqué sur la base d'indicateurs définis conformément au Plan de Suivi et d'Evaluation des activités du Trade Hub (Voir Pièce Jointe 3 : Indicateurs de Performance du Trade Hub).

### **3. Genre**

Les activités menées dans le cadre du Trade Hub visent à réduire les disparités entre les sexes dans l'accès aux investissements et les avantages qu'ils procurent. Dans cet ordre d'idée, les candidats potentiels devront indiquer comment leurs activités permettront d'accroître l'accès aux technologies afin d'améliorer la production, élargir l'accès et renforcer les compétences des femmes et d'accéder à des opportunités mieux rémunérées. La priorité sera accordée aux organisations qui auront potentiellement le plus gros impact en termes de création d'opportunités pour les femmes.

S'ils sont sélectionnés pour la soumission d'une candidature complète, les candidats devront participer à une formation sur le genre et travailler avec le personnel désigné du Trade Hub dans la phase de co-crédation pour s'assurer que l'aspect genre est correctement pris en compte dans la proposition (Voir la Pièce Jointe 4 : Guide sur l'Intégration du Genre et des Jeunes pour les Candidats).

### **4. Jeunesse**

Outre la promotion de l'égalité des sexes, le Trade Hub encourage fortement l'intégration d'une population de jeunes, croissante au sein de la population active (âgés de 15 à 29 ans). Les candidats doivent décrire comment les jeunes bénéficieront de la subvention et seront un vecteur pour une croissance durable. La priorité sera donnée aux candidats qui incluent des éléments pour promouvoir la formation professionnelle et les programmes de stages, offrent une formation technique pour faciliter l'intégration des jeunes et / ou ciblent les investissements du secteur privé pour répondre à la demande de main-d'œuvre pour les jeunes. (Voir la Pièce Jointe 4 : Guide sur l'Intégration du Genre et des Jeunes pour les Candidats).

### **5. Considérations Environnementales**

Toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du Trade Hub doivent respecter le 22 CFR 216 sur la conformité environnementale. Veuillez-vous référer aux liens suivants pour plus d'informations :

Informations générales sur la conformité environnementale :

<https://www.usaid.gov/our-work/environment/compliance>

Informations sur la manière dont l'Agence garantira la protection de l'environnement et la conformité dans la conception et la mise en œuvre lorsque la détermination du 22 CFR 216 (ADS 204) l'exige :

<https://www.usaid.gov/who-we-are/agency-policy/series-200>

Se référer au Guide de revue environnementale du Trade Hub inclus dans la pièce jointe 8.



## **6. Nationalité de la Source**

Les bénéficiaires seront tenus d'acheter tous les produits et services conformément à 22 CFR 228 « Règles sur les achats de produits et services financés par les fonds du programme fédéral de l'USAID ». La source autorisée pour les achats est le code géographique 937, ce qui signifie que les produits et / ou services peuvent être achetés aux États-Unis, dans le pays destinataire et dans des pays en développement autres que les pays avancés, à l'exclusion de tout pays établi comme source interdite.

Voir ADS 310 pour plus de détails (<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/310.pdf>).

## **7. Acquisition d'Équipements des Technologies de l'Information**

Voir ADS 303.3.35.2 pour certaines restrictions sur l'acquisition de services ou d'équipements de télécommunication et de vidéosurveillance : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303.pdf>

## **8. Activités de Construction**

Veillez noter qu'aucune activité de construction ne sera financée par le Trade Hub dans le cadre de toute activité d'une subvention accordée.

## **9. Bénéfice / Revenu**

Les bénéficiaires doivent comptabiliser tous les revenus générés dans le cadre de la mise en œuvre d'une subvention, conformément au paragraphe 2 CFR 200.307 (ou à la disposition standard intitulée revenus du programme pour les organisations non américaines). Les revenus générés par la mise en œuvre d'une subvention seront ajoutés à l'activité. Selon 2 CFR 200.80, le revenu du programme signifie le revenu brut directement généré par le bénéficiaire dans une activité soutenue dans le cadre ou à la suite de la subvention (voir exclusions dans 2 CFR 200.307 (f) et (g)). Les revenus du programme incluent, la liste n'est pas exhaustive, les revenus provenant des frais pour services rendus, l'utilisation ou la location de biens immobiliers ou personnels acquis dans le cadre de la subvention en cours, la vente de produits ou d'articles fabriqués dans le cadre de la subvention, les droits de licence et les redevances sur les brevets et les droits d'auteur, le capital et les intérêts sur les emprunts contractés avec les fonds reçus du Trade Hub. Les intérêts générés sur les avances de fonds provenant du Trade Hub ne constituent pas un revenu de programme. Sauf disposition contraire des lois fédérales, des règlements ou des conditions de subvention, le revenu tiré d'un programme ne comprend pas les remboursements, les crédits, les escomptes et les intérêts générés sur ces montants. Voir aussi la 2 CFR 200.407.

## **10. Risque de Conflit**

Chaque subvention de co-investissement du Trade Hub est susceptible d'être perturbée par l'extrémisme violent (EV), la criminalité, la corruption et les conflits de longue date sur les droits fonciers, entre autres facteurs. Ces facteurs, individuellement ou collectivement, peuvent être un frein au fonctionnement efficace des chaînes de valeur agricoles et des services associés. À l'inverse, des activités bien structurées du Trade Hub qui se déroulent au même endroit ou à proximité d'un conflit peuvent aller à l'encontre des intérêts des « spoilers » qui capitalisent sur le manque d'opportunités d'emplois et de revenus.

Les candidats qui vont au-delà de l'étape de EOI devront effectuer et fournir une évaluation des risques de conflit inhérents.

## **11. Estimation des Fonds Disponibles et Nombre de Financement Envisagées**

Sous réserve de la disponibilité des fonds, le Trade Hub prévoit de délivrer jusqu'à 3 financements dans le cadre de ce RFA. Le montant total estimé du financement disponible est de 720,000 USD. La valeur de chaque financement se

situé entre 100 000 \$ USD et 500 000 \$ USD. Étant donné que le montant d'un financement est sujet à négociation, le montant du financement final négocié peut ou non se situer dans cette fourchette. En outre, le Trade Hub n'est pas obligé de délivrer des subventions à concurrence du montant des fonds disponibles.

**Le Trade Hub se réserve le droit de financer une ou aucune des propositions soumises contre des Manifestations d'Intérêt approuvées.**

## **12. Période de Performance**

La date de début de tout financement sera indiquée dans l'accord de subvention qui fera l'objet de signature. La durée des subventions accordées dans le cadre de ce RFA est soumise aux exigences du programme et aux négociations, mais devrait durer plusieurs années avec une date de fin qui ne peut aller au-delà du 30 avril 2024.

## **13. Mécanismes de Subventions**

Le mécanisme d'attribution final du Trade Hub reposera sur les conclusions de l'évaluation du risque de l'organisation avant l'octroi de la subvention. Si l'évaluation du Trade Hub identifie des faiblesses ou des insuffisances mettant en cause la capacité de l'organisation à gérer une subvention, le Trade Hub peut choisir de retirer l'organisation de cette possibilité de financement ou de choisir un mécanisme plus approprié pour les capacités actuelles de l'organisation.

Le mécanisme d'attribution le plus couramment utilisé par le Trade Hub est le financement à engagement fixe (FAA). Dans le cadre des FAA, les paiements sont basés sur la performance et sont émis à un bénéficiaire après avoir accompli avec succès les étapes prédéfinies du programme. Le Trade Hub peut également choisir le mécanisme de remboursement de coûts dans les cas où : a) un candidat démontre une capacité de gestion financière suffisante pour mettre en œuvre ce mécanisme et b) le mécanisme est jugé approprié pour mettre en œuvre la description du programme.

## **C. INFORMATIONS D'ÉLIGIBILITE**

### **1. Candidats Eligibles**

Pour être éligible à une subvention dans le cadre de la présente opportunité de financement, le Trade Hub acceptera des candidatures provenant des organisations suivantes :

- a. Entreprises du secteur privé : Entreprise locale ou internationale
- b. Organisations étrangères (appelées ONG non américaines) : organisations à but non lucratif ou à but lucratif répondant à la définition donnée dans le 2 CFR 200.47.
- c. Associations à but non lucratif : Organisations répondant à la définition du 2 CFR 200.70.
- d. Organisations à but lucratif

Les entités gouvernementales ne sont pas admissibles.

De plus, l'organisation doit être en conformité avec toutes les réglementations civiles et fiscales applicables, y compris mais sans s'y limiter, les lois et statuts locaux pertinents. Au lieu d'un numéro d'accréditation officielle nationale ou registre de commerce, le bénéficiaire peut apporter la preuve de ses efforts pour obtenir cette accréditation nationale, une dispense d'accréditation ou indiquer les raisons pour lesquelles une telle accréditation n'est pas facultative ou réalisable.

### **2. Partage des Coûts/Effet de Levier**

Un partage des coûts / un effet de levier est requis dans le cadre de cette opportunité de financement.

Toutes les subventions doivent inclure le partage des coûts / l'effet de levier des ressources, des actifs, des capacités et de l'expertise du secteur privé. La valeur des ressources, des actifs, des capacités et de l'expertise du secteur privé (en espèces et en nature) qui ont contribué à la mise en œuvre de l'activité de subvention doit au moins être égale (1 : 1) aux ressources monétaires fournies par le Trade Hub ; cependant, les co-investissements avec un ratio d'endettement allant jusqu'à 5 : 1 ou plus sont préférés. Il est fortement encouragé que les entreprises / organisations proposent des ressources, des actifs, des capacités et une expertise du secteur privé qui dépassent le minimum de correspondance 1 : 1. À ce titre, les projets proposés qui dépassent le minimum de correspondance 1 : 1 seront priorités.

Les coûts partagés ou l'effet de levier peuvent être en espèce (cash), des réductions de taux, des services, des contributions matérielles ou des contributions de tiers, tels que des prêts d'une banque, ou d'investisseurs en actions auprès d'institutions financières, ou une combinaison de ceux-ci. Les autres sources de financement du gouvernement américain ne sont pas acceptées dans le cadre de partage des coûts ou de levier. Voici des exemples de contribution en nature pouvant être comptabilisés :

- Produits de base ;
- Utilisation de la formation ou d'autres installations spécifiques nécessaires à la mise en œuvre d'un programme ;
- Valeur du temps donné par les consultants techniques ou les employés de l'entreprise dont le travail et l'expertise sont nécessaires à un projet ;
- Valeur des salaires du personnel affecté à un projet ;
- Technologie, communications et biens immobiliers ;
- Droits de propriété intellectuelle ; et/ou
- Licences.

En déterminant si les ressources et les contributions du secteur privé peuvent ou non contribuer à la satisfaction de l'exigence du minimum de 1 :1, le Trade Hub examinera les critères suivants :

#### *Attribution et Additionnalité*

- La contribution doit soutenir et faire progresser les objectifs et les activités du projet ;
- La contribution doit reposer sur l'engagement actif du partenaire issu du secteur privé dans la conception et le développement du partenariat ;
- L'utilisation des ressources et des contributions aux activités menées dans le cadre de l'alliance proposée doit être imputable à l'engagement prévu ou réel de l'entité issue du secteur privé avec le Trade Hub ; et
- La fourniture ou l'utilisation des ressources doit être qualitativement et/ou quantitativement différente de ce que l'entité aurait fait en l'absence d'un engagement réel ou anticipé avec le Trade Hub.

*Nature et Origine* – Les contributions et les ressources doivent être de nature et d'origine privées, provenir d'un partenaire clé et essentiel du partenariat, et provenir d'une ou de plusieurs des sources suivantes :

- Entités privées à but lucratif telles qu'une entreprise, une société ou une firme privée ;
- Des fonds d'investissement ou des institutions financières, y compris des sociétés d'investissement privées, des fonds communs de placement ou des compagnies d'assurance ;
- Des investisseurs privés (particuliers ou groupes) ;
- Des associations commerciales ou industrielles privées, y compris, mais sans s'y limiter, les chambres de commerce et les types d'entités connexes

*Proposition de Valeur et Impact sur le Développement* – Les ressources et contributions mobilisées auprès du secteur privé devraient, en combinaison avec le soutien fourni par le Trade Hub, fournir au partenariat un avantage comparatif pour obtenir un impact significatif et durable sur le défi de développement ciblé.

*Mesurabilité* – les ressources et les contributions doivent être des éléments de valeur pouvant être mesurés sous une forme permettant l'évaluation de l'impact de la contribution sur la réalisation des résultats souhaités.

*Composition* – la plupart des ressources du secteur privé devraient prendre la forme d'espèces, de capitaux propres, avec une lettre d'intention de l'investisseur en actions, ou de capitaux d'emprunt avec une lettre d'engagement de l'institution financière.

*Calendrier des Engagements et des Contributions des Ressources du Secteur Privé* - La mobilisation, la contribution, la fourniture et/ou l'utilisation des ressources peut avoir lieu à tout moment pendant le développement ou la mise en œuvre du partenariat.

Le partage des coûts et l'effet de levier sont des ressources, des actifs, des capacités et de l'expertise qui ne font pas partie du montant fourni par le Trade Hub. Cependant ils sont traités différemment.

- a. L'effet de levier provient strictement du secteur privé, contrairement au partage des coûts ;
- b. Le partage des coûts est contraignant et vérifiable en vertu d'un accord de subvention, mais pas l'effet de levier ;
- c. La détermination de ce qui constitue l'effet de levier est basée sur les objectifs, les considérations et les critères énoncés à l'adresse suivante :  
[https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/GDA%20APS\\_APS-OAA-16-000001\\_2016-2018.pdf](https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/15396/GDA%20APS_APS-OAA-16-000001_2016-2018.pdf).  
La détermination de ce qui constitue une part de coût est fixée au 2 CFR 200.306 et au 303.3.10 ADS.

Pour plus d'informations, voir la Pièce Jointe 5 : Politique de Levier et de Contribution en Nature du Trade Hub.

### **3. Limite du nombre de candidatures**

Une organisation éligible ne peut faire qu'une seule soumission. Veuillez noter que la publication de ce RFA n'oblige en aucun cas le Trade Hub à payer les frais encourus par un candidat potentiel pour préparer et soumettre une déclaration d'intérêt ou une demande complète ultérieure.

## **D. INFORMATIONS SUR LA DEMANDE ET LA SOUMISSION**

### **1. Contenu et forme de la demande**

Une demande doit être soumise en deux parties distinctes : a) soumission technique et b) soumission budgétaire. Pour préparer les deux parties, le candidat doit utiliser les modèles fournis dans les pièces jointes 2 et 3, qui fournissent des instructions sur le contenu et le format requis. Un candidat ne respectant pas ces instructions, risque d'être considéré comme ne répondant pas aux exigences de la demande de candidatures et éliminé de toute autre considération.

Le Trade Hub acceptera les candidatures soumises en anglais et en français et accordera la même attention aux deux.

### **2. Méthode de soumission**

Le Trade Hub recevra toutes les candidatures par voie électronique via son portail de gestion des subventions en ligne, accessible via le lien suivant : <https://smart.fluxx.io/>. Si un candidat ne s'est pas déjà enregistré sur le portail, il doit remplir un formulaire d'inscription initiale, qui peut être trouvé sur le lien suivant :

<https://smart.fluxx.io/apply/watih>

Après examen et validation du formulaire par le Trade Hub, le candidat recevra un e-mail avec son nom d'utilisateur ainsi que son mot de passe.

Un Soumissionnaire devra conserver pour ses archives un (1) exemplaire de sa demande et toutes les pièces jointes qui l'accompagnent.

Si un candidat éprouve des difficultés à soumettre une candidature, il doit contacter le service des subventions par courriel à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com).

### **3. Exigences d'enregistrement pour le financement du Gouvernement Américain**

Pour pouvoir prétendre à une attribution dans le cadre de cette demande de soumissions, tous les candidats doivent obtenir un numéro Duns & Bradstreet (DUNS) valide. Des informations concernant l'enregistrement DUNS sont disponibles à l'adresse <http://www.dnb.com/get-a-duns-number.html>. Le programme informera les ONG non américaines soumissionnaires des exigences de DUNS, le cas échéant. Une ONG américaine candidate doit fournir un numéro DUNS valide, être enregistrée dans le System for Award Management (SAM) (Système de gestion des attributions) avant de soumettre sa candidature et continuer à maintenir un enregistrement SAM actif avec les informations actuelles à tout moment pendant lequel elle a : a) un actif attribué au gouvernement américain ou b) une demande ou un plan à l'étude par le gouvernement américain ou un partenaire de mise en œuvre du gouvernement américain. Des informations concernant l'enregistrement SAM peuvent être trouvées sur : <http://www.sam.gov>.

Si le Numéro DUNS est requis, le Trade Hub n'accordera pas de subvention à un candidat tant qu'il ne se sera pas conformé à cette exigence. Étant donné que le processus d'inscription peut prendre plusieurs semaines, les candidats sont encouragés à s'inscrire tôt. Veuillez noter que la réalisation d'une inscription anticipée ne garantit en aucun cas l'octroi de la subvention de la part du Trade Hub.

### **4. Date et heure de soumission**

Les candidats doivent soumettre leurs soumissions techniques et budgétaires avant la date et l'heure de clôture indiquées sur la page de couverture. Les soumissions tardives risquent de ne pas être examinées. Les soumissions tardives sont marquées comme « en retard ». Le Trade Hub se réserve le droit d'accepter et d'inclure des candidatures tardives dans le processus d'examen et d'attribution uniquement lorsque : a) le Trade Hub estime que cela est dans son meilleur intérêt et/ou b) les candidatures reçues à temps n'ont pas encore été ouvertes et examinées.

### **5. Restrictions de financement**

Un candidat qui reçoit un financement en vertu du présent RFA est responsable de s'assurer qu'il n'engage que des coûts postérieurs à l'attribution qui ont été approuvés et déterminés comme étant admissibles, imputables et raisonnables par le Trade Hub lors des négociations préalables à l'attribution. En outre, le Trade Hub ne remboursera pas à un candidat retenu, les frais qu'il encourt avant la date de signature d'un accord de subvention avec le Trade Hub.

### **6. Conférence de pré-soumission**

Le Trade Hub organisera une conférence de pré-soumission à la date indiquée dans la lettre d'accompagnement pour que les candidats posent des questions et en savoir plus sur les exigences de soumission. Les détails de la conférence, y compris un lien vers la salle de réunion virtuelle, seront publiés sur le site Web du Trade Hub à l'adresse <https://westafricatradehub.com>.

### **7. Questions et réponses**

Toutes les questions concernant ce RFA doivent être soumises par écrit à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com). Toutes les questions doivent être reçues au plus tard à la date limite pour les questions / clarifications indiquée dans la lettre d'accompagnement. Les réponses aux questions reçues avant cette date limite seront communiquées à tous les candidats potentiels par le biais d'un amendement à ce RFA.

Toute information relative à ce RFA qui est communiquée à un candidat potentiel peut être partagée dans un délai plus ou moins bref à tous les autres candidats potentiels en tant que modification du RFA à condition que : a) il soit tenu de soumettre une demande et/ou b) son exclusion soit préjudiciable à tout autre candidat potentiel.

## E. RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN DES SOUMISSIONS

### 1. Critères

Chaque soumission reçue à la date de clôture de l'appel de candidatures sera initialement examinée en fonction des critères d'admissibilité décrits à la section C ci-dessus. Les soumissions qui ne répondent pas à ces critères ne seront pas prises en considération pour l'attribution. Les soumissions éligibles incomplètes seront jugées non recevables et ne seront pas prises en considération pour l'attribution.

Les soumissions éligibles et recevables peuvent passer par une liste de présélection basée sur les critères énoncés dans l'appel de candidatures avant d'être examinées par rapport aux critères techniques et de coûts énoncés ci-dessous. À la suite de cet examen, un candidat présélectionné peut être invité à soumettre une demande révisée et/ou à répondre aux questions de clarification avant une date spécifiée. Le programme se réserve le droit d'attribuer sans demander des clarifications ou des détails supplémentaires dans une demande.

#### a. Critères d'évaluation technique

La demande technique sera évaluée en fonction des critères suivants :

No.	Description	Points
1	<b>Objectifs de la proposition</b> Les points attribués seront basés sur la mesure dans laquelle les candidats proposent des solutions innovantes qui abordent au moins l'une des options décrites dans la RFA. Les propositions qui offrent des solutions basées sur le marché à plus d'un domaine d'options seront mieux notées sur ce critère.	0-12%
2	<b>Utilisation d'approches basées sur le marché et durabilité du modèle d'affaire</b> Les points attribués seront basés sur la mesure dans laquelle les candidats proposent des solutions basées sur le marché pour améliorer et étendre les services de santé et les résultats qui sont commercialement viables et durables après la fin du financement de l'USAID.	0-14%
3	<b>Mobilisation de Capitaux Privés</b> Les points attribués seront basés sur le montant de l'effet de levier proposé. Tous les candidats doivent démontrer un levier financier substantiel d'au moins un ratio de 1: 1. Les activités avec des ratios plus élevés sont fortement préférées. L'effet de levier de trésorerie est préféré à l'effet de levier en nature. Par conséquent, plus les contributions en espèces sont élevées, plus la candidature obtiendra une note élevée sur ce critère.	0-10%
4	<b>Opportunités de partenariat avec des entreprises sénégalaises</b> Les points attribués seront basés sur la mesure dans laquelle les activités proposées créent des opportunités de partenariat avec des entreprises du secteur privé sénégalais ou des coentreprises internationales ou des partenariats avec un partenaire local sénégalais.	0-14%
5	<b>Additionnalité</b> Les points attribués seront basés sur la mesure dans laquelle les co-investissements et les activités proposées génèrent une additionnalité claire pour les fonds de l'USAID. Ce critère évalue si l'investissement privé et les incidences sur le développement qui en découlent ne se produiraient probablement pas (de la même manière, dans le même temps ou dans la même mesure) sans l'appui du Trade Hub.	0-12%

<b>6</b>	<b>Phases d'Exécution axée sur les résultats</b> Les points attribués seront basés sur la mesure dans laquelle les activités proposées par le candidat sont axées sur les résultats et échelonnées dans leur exécution pour améliorer les résultats en matière de santé.	0-12%
<b>7</b>	<b>Diversité géographique et impact</b> Les points attribués seront basés sur la mesure dans laquelle les activités proposées par le candidat amélioreront et augmenteront les services de santé et les résultats dans une zone géographique plus large. Les projets comportant des activités d'investissement qui ciblent plusieurs régions, urbaines, rurales et périurbaines seront mieux notés sur ce critère.	0-14%
<b>8</b>	<b>Inclusion Genre et Jeunesse</b> Les points seront attribués en fonction du niveau de femmes et de jeunes, comme bénéficiaires directs et indirects, qui seront engagés / participeront au projet de co-investissement proposé. En outre, un objectif d'au moins 50% de création d'emplois pour les femmes et 50% pour les jeunes doit être atteint.	0-12%
<b>Total Score</b>		<b>100%</b>

b. *Critères d'évaluation des coûts*

Une fois l'examen technique de la/les demande(s) terminé, le projet évaluera la/les demande(s) de coût du/des candidat(s) présélectionné(s) pour le caractère raisonnable, l'attribution et l'admissibilité des coûts. De plus, le Trade Hub effectuera une évaluation des capacités et des risques pour chaque candidat présélectionné avant l'attribution. Le Trade Hub utilisera les résultats de l'évaluation pour déterminer la responsabilité et, lorsqu'une décision sera prise pour procéder à l'attribution, sélectionner le mécanisme d'attribution approprié.

**2. Processus d'examen et de sélection**

Pour évaluer la ou les candidatures, le Trade Hub établira un comité de sélection (CS) composé d'environ trois membres possédant une expertise pertinente aux exigences du programme décrites dans le présent RFA. Tout au long du processus d'évaluation, le Trade Hub prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les membres du CS n'ont pas de conflits d'intérêts ou d'apparence de ceux-ci avec toute organisation soumettant une demande en réponse au présent RFA. Une personne sera considérée comme ayant un conflit d'intérêts si cette personne ou son conjoint, partenaire, enfant, ami proche ou parent travaille pour, négocie pour travailler et / ou a un intérêt financier (y compris le fait d'être membre non rémunéré d'un conseil d'administration) dans toute organisation ayant soumis une demande de révision par le CS. Les membres du CS ne sollicitent ni n'acceptent de gratifications, faveurs ou quelque valeur monétaire d'aucun candidat.

Des applications entièrement développées et techniquement solides avec des ratios de concordance compétitifs du secteur privé seront présélectionnées par le CS et partagées avec l'USAID pour examen et approbation pour procéder à la co-création. Le Trade Hub lancera ensuite son processus de diligence raisonnable préalable à l'attribution avec chaque candidat présélectionné en demandant: 1) les détails organisationnels du candidat (par exemple, les documents d'enregistrement, les états financiers audités) et 2) la preuve / preuve de l'effet de levier (par exemple, un accord de prêt signé et / ou un engagement d'investissement) de la ou des institutions financières partenaires ou des investisseurs extérieurs, y compris leurs coordonnées, pour commencer à valider les co-investissements proposés. Parallèlement, chaque candidat présélectionné commencera à co-créer des révisions / clarifications de la demande complète avec le Trade Hub, et le département des subventions du Trade Hub effectuera une évaluation préalable à l'attribution pour évaluer le risque du candidat et déterminer le mécanisme de subvention approprié. Ensemble, ces étapes permettent au Trade Hub de déterminer la viabilité du candidat en tant que bénéficiaire et partenaire de co-investissement. En guise d'étape finale, des dossiers d'approbation des subventions seront élaborés pour les candidats viables qui franchissent le processus de diligence raisonnable et présentent et négocient avec succès les candidatures complètes acceptées par l'équipe technique et le comité de sélection du Trade Hub.



Le début de la co-crédation sur une candidature complète ne constitue pas un engagement d'attribution de la part du Trade Hub. Toute proposition révisée demandée au candidat sera à nouveau évaluée par rapport aux objectifs énoncés dans cet appel de demandes et aux critères d'évaluation de la section E.1. Après les évaluations, les clarifications et toutes les révisions nécessaires de la demande, le Trade Hub travaillera avec l'USAID pour prendre une décision finale sur l'attribution ou non d'un accord de subvention.

Le Directeur ou le titulaire autorisé prend la décision finale sur toutes les subventions octroyées en vertu du RFA.

## **F. RENSEIGNEMENTS SUR L'ADMINISTRATION DES ATTRIBUTIONS**

### **1. Avis d'Attribution**

Un avis d'intention d'attribution sera envoyé au point de contact indiqué dans la demande du/des candidats présélectionnés. **Veillez noter qu'une telle notification ne constitue ni ne garantit une attribution.** Un candidat présélectionné doit d'abord démontrer qu'il possède ou a la capacité d'obtenir la compétence de gestion nécessaire pour pratiquer des méthodes de reddition de comptes mutuellement convenues pour les fonds et autres actifs fournis. À cette fin, le candidat peut être tenu de soumettre des informations supplémentaires sur son organisation (par exemple, les statuts ou d'autres documents justifiant le caractère juridique du candidat ou des personnes clés au sein de son organisation) à des fins de vérification. L'attribution définitive d'une subvention/financement dépendra de la réception en temps voulu des informations demandées et de la réussite du processus de vérification du programme et de l'évaluation préalable de la capacité et des risques.

### **2. Administration des Subventions**

Toute subvention résultant de cet appel de candidatures sera administrée conformément aux dispositions fournies dans la Pièce Jointe 6.

### **3. Rapports**

Les exigences en matière de rapports (y compris un calendrier de rapports) seront fournies dans le document d'attribution pour toute bourse résultant de cet appel de candidatures. Les rapports spécifiques requis dépendront du type d'attribution et de la durée du projet ; cependant, des exemples peuvent inclure les éléments suivants :

- Rapport (s) mensuel (s) avec mises à jour des activités pour la période de rapport, photos des activités du projet, défis rencontrés lors de la mise en œuvre, activités prévues pour la prochaine période de rapport, etc.
- Rapport final du programme, y compris les enseignements tirés, les réussites, tout impact atteint par rapport au but et aux objectifs du projet financé, etc.
- Rapports financiers comprenant les obligations prévues, les dépenses réelles, les fonds restants, etc. ainsi qu'un rapport financier final détaillé.

Veillez noter que l'émission du paiement final sera subordonnée à la réception et à l'acceptation par le Trade Hub du rapport financier final et/ou du rapport final du programme. Pour les Subventions à Engagement Fixe (FAA), le paiement final est également subordonné à l'achèvement de l'étape finale et à l'acceptation de ses livrables/moyens de vérification.

#### **4. Marquage et Conformité à l'Image de Marque**

Le ou les candidats sélectionnés pour l'attribution seront tenus de se conformer à toutes les exigences applicables en matière de marquage et de marque. Ces exigences seront expliquées au (x) candidat (s) à priori retenu (s) lors des négociations préalables à l'attribution et incluses dans le document final de l'accord de subvention.

Le Trade Hub se réserve le droit de co-créeer et de financer une, certaines ou aucune des candidatures reçues.  
Le Trade Hub n'utilise pas de personnes, sociétés ou organisations tierces pour faciliter les soumissions de subventions.  
Le Trade Hub ne facture aucuns frais pour toute soumission de subvention.

**Veuillez signaler toute activité frauduleuse présumée à [grants@westafricatih.com](mailto:grants@westafricatih.com) ou [hotline@creativedc.com](mailto:hotline@creativedc.com).**

**Pièce jointe 2 : Modèle de Soumission Technique**

Pour soumettre votre demande, veuillez remplir le formulaire de soumission technique complet qui apparaîtra lorsque vous vous connecterez au portail de subventions SMART du programme.

**Pièce jointe 3 : Tableau des Indicateurs de Performance du Trade Hub**

Veillez consulter les indicateurs spécifiques à la santé qui apparaîtront dans la section « Pièces jointes » lorsque vous vous connecterez au portail de subventions SMART du programme et préparerez votre candidature.

**Pièce Jointe 4: Guide sur l'Intégration du Genre et des Jeunes pour les Candidats**

Cliquer [ici](#) pour *Guide sur l'Intégration du Genre et des Jeunes pour les Candidats*.

**Pièce Jointe 5: Politique de Levier et de Contribution en Nature du Trade Hub**

Cliquer [ici](#) pour *Politique de Levier et de Contribution en Nature du Trade Hub*.

**Pièce Jointe 6 : Dispositions**

Dispositions Générales pour les Organisations Non Gouvernementales Américaines

<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303maa.pdf>

Dispositions Générales pour les Organisations Non Gouvernementales Non Américaines

<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303mab.pdf>

Dispositions Générales pour les Subventions à Montants Fixes les Organisations Non Gouvernementales

<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/303mat.pdf>



## **Pièce Jointe 7: Certifications**

### **A. CERTIFICATION DE PREVENTION DE CONFLITS D'INTERETS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec le Trade Hub, le représentant autorisé d'un candidat retenu devra également signer une certification attestant que l'entité qu'il représente (le bénéficiaire) n'a aucun conflit d'intérêts en rapport avec la subvention. Ces conflits comprendraient, par exemple :

- Relations personnelles ou professionnelles avec des entités qui pourraient bénéficier directement de la subvention ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec d'autres membres du personnel impliqués dans l'administration de la subvention ;
- Relations personnelles ou professionnelles avec des représentants du gouvernement qui peuvent avoir une influence ou une supervision sur des questions directement liées de la subvention ;
- Occuper des postes formels ou informels dans des organisations qui seraient pertinentes pour la subvention ;
- Détenir tout intérêt financier dans toute entité qui serait touchée par la subvention.

En vertu des actions du bénéficiaire dans l'exécution de la subvention, la certification du représentant autorisé affirmera qu'il s'efforcera de s'assurer que les conflits d'intérêts ou leur apparition ne surviennent pas, sachant que de tels conflits d'intérêts surviendraient lorsqu'il y a des situations dans lesquelles le bénéficiaire est impliqué dans de multiples intérêts (financiers, personnels ou autres) qui pourraient être considérés comme corrompant la motivation de lui-même ou du bénéficiaire dans l'exercice de ses fonctions liées à la subvention.

Si de tels conflits réels ou perçus surviennent, la certification du représentant autorisé affirmera que le bénéficiaire informera immédiatement le chef de projet pour discuter de la question.

### **B. AUTRES CERTIFICATIONS**

Lors de la signature d'un accord de subvention avec le Trade Hub, le candidat retenu devra signer les *Certifications, Assurances, Déclarations et Autres Déclarations du Bénéficiaire* référencées ici : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1868/303mav.pdf>.

**Pièce Jointe 8 : Guide de Revue Environnementale**

Cliquer [ici](#) pour accéder au *Guide de Revue Environnementales du Trade Hub*.

**Pièce Jointe 9 : Contrôle des Risques de Conflit**

Cliquer [ici](#) pour *Contrôle des risques de conflit*.

**Pièce Jointe 10 : Modèle de Soumission Budgétaire**

Pour soumettre votre demande budgétaire, veuillez préparer un budget détaillé pour votre projet proposé en utilisant le modèle de soumission budgétaire inclus en pièce jointe distincte dans le présent RFA, puis téléchargez-le dans la section Documents de demande de coût du formulaire de demande complet dans le portail de subventions SMART.